

40 ANS DE BONS ET LOYAUX SERVICES ? CIRCULEZ ! RIEN À VOIR !

Lors du **comité technique central** du 7 octobre, les organisations syndicales ont eu à voter le point concernant la **nouvelle convention que la ville doit signer avec l'AGOSPAP pour les prestations sociales**. Devant le vote unanime (contre) des organisations syndicales, le président a eu l'obligation de convoquer à nouveau les représentants syndicaux pour débattre car ce point sera présenté en Conseil de Paris. Cette rencontre a eu lieu hier.

La **CFTC** a informé l'administration le 12 octobre de son intention de déposer un amendement (demande pour compléter la convention), ce qu'elle a fait le même jour auprès du Bureau des Relations Sociales. En effet **la future convention discutée en séance hier ne prend pas en compte le décret 84-591** du 4 juillet 1984 relatif à la médaille d'honneur du travail modifié par le décret 2000-1015 du 17 octobre 2000 et **qui prévoit une "grande médaille d'or ... après 40 ans de services"**.

Extrait : article 6

« La médaille d'honneur du travail comprend 4 échelons :
-La médaille d'argent accordée après 20 ans de services
-La médaille de vermeil accordée après 30 ans de services
-La médaille d'or accordée après 35 ans de services
-**La grande médaille d'or accordée après 40 ans de services** »

L'élu en charge des personnels a soumis l'amendement au vote des organisations syndicales (12 voix pour et 2 abstentions). Malgré ce vote, **le président n'a pas voulu intégrer cette demande légitime. Nous faire travailler plus, pas de souci ! Mais reconnaître notre implication, ce sera pour plus tard !**

Comment faire des économies sur la masse salariale ? En n'octroyant pas une reconnaissance légitime ? **La CFTC DEMANDE L'ATTRIBUTION DE CETTE MEDAILLE ET UN CHEQUE CADEAU DE 200 €** et ce, à compter du passage au Conseil de Paris, **POUR TOUS LES AGENTS MERITANTS AYANT 40 ANS DE SERVICES.**

Maintenant la balle est dans le camp du Conseil de Paris. Mesdames, Messieurs les Conseillers de Paris : à vous de déposer un amendement en ce sens !

La CFTC à votre écoute et à vos côtés



1919 - 2022 - Depuis plus de 100 ans, la CFTC, un syndicalisme constructif au service des femmes et des hommes

CFTC - 2 bis, square Georges Lesage - 75012 Paris - ☎ 01 43 47 84 70 - ✉ syndicat-cftc@paris.fr

🌐 www.syndicat-cftc.fr 📘 facebook.com/cftcvdparis 🐦 twitter.com/cftcvdparis 📷 instagram.com/cftcvdparis